

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1163

présenté par

M. Le Déaut et Mme Le Dain

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« - promouvoir un contexte réglementaire favorable à l'innovation, notamment dans les petites et moyennes entreprises et dans les petites et moyennes industries ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement souligne l'importance de la préservation d'un environnement favorable au développement des innovations.

Des acteurs alternatifs cherchent en permanence à se développer pour proposer des solutions nouvelles, pouvant être bien adaptées à certaines situations de maîtrise des consommations énergétiques. On pense ici par exemple aux isolants basés sur les aérogels, aux matériaux à changement de phase. Seul un contexte leur laissant un espace pour atteindre la taille critique, et donc globalement toujours ouvert à l'innovation, permettra à notre pays de relever, grâce aux apports des progrès technologiques, les défis ambitieux de la transition énergétique.